



## Lycée Vincent van Gogh – Pays - Bas

A Madame la Directrice de l'AEFE  
s/c : Monsieur l'Ambassadeur  
s/c : Madame la Conseillère culturelle  
s/c : Madame le Proviseur  
cc : M. le chef du secteur Europe  
cc : Les Associations de parents d'élèves  
cc : Monsieur le représentant de  
l'Assemblée des Français de l'Etranger

Objet : ISVL

La Haye, le 10 février 2012

Madame la Directrice,

N'ayant reçu à ce jour aucune réponse écrite de votre part à notre lettre du 16 janvier, les collègues s'inquiètent fortement à La Haye-Amsterdam et restent très affectés par ce qui leur est arrivé en décembre dernier sans aucune information préalable. Les enseignants résidents, qui sont en train de perdre confiance dans leur institution, souhaitent avoir des garanties chiffrées, même si le Proviseur, Madame Traboulsi, a assuré lors du dernier CE, que l'Agence réviserait de manière bienveillante la question de l'ISVL pour les Pays-Bas. C'est pourquoi nous tenons, en tant qu'organisations syndicales, à attirer votre attention sur certains états de fait.

Tout d'abord, nous tenons à vous rappeler que lorsque l'on considère le ratio qui a été défini pour l'ISVL, qui s'élève à 25% de l'indemnité d'expatriation au lieu des 15%, attribués en moyenne, on a un indicateur de cherté de vie, ceci étant lié à la présence d'organisations internationales.

D'autre part, nous nous demandons pourquoi l'arrêté du MAE sur l'indemnité de résidence pour ses fonctionnaires a engendré une baisse de 1% au 1<sup>er</sup> janvier 2012, alors que les enseignants ont subi ici au même moment une baisse de 8,2%. Comment le niveau de vie des enseignants pourrait-il avoir augmenté davantage que celui des fonctionnaires du MAE ? Nous tenons au contraire à vous faire savoir que les enseignants résidents de La Haye-Amsterdam

ont de nombreuses raisons d'être choqués par ce changement dans leur situation financière.

Ainsi, non seulement les prix des denrées ordinaires aux Pays-Bas n'ont pas baissé, au contraire, mais des taxes de toutes sortes grèvent lourdement le budget des familles. Taxe d'habitation, taxe de route très élevée pour les automobiles, coûts très élevés des crèches, taxe sur les animaux domestiques, etc. Les loyers dans cette grande ville internationale sont élevés. Or, un fonctionnaire français ne peut bénéficier de logements sociaux, ni des diverses compensations à la cherté des taxes qui existent aux Pays-Bas. Ainsi, dans les entreprises néerlandaises, il est fréquent que les personnes bénéficient d'une automobile de fonction. Les habitants ont droit à des dégrèvements d'impôts sur le revenu pour compenser les taxes d'habitation lorsqu'ils peuvent prouver qu'ils allouent une pièce de leur logement à leur travail (sans qu'il s'agisse de télétravail). Des allègements d'impôts sur le revenu sont également accordés aux personnes qui s'endettent pour devenir propriétaires.

Comme nous l'ont expliqué plusieurs personnes arrivées récemment, un des éléments de décision pour quitter la France vers les Pays-Bas a été liée jusqu'à présent au fait qu'il y avait une compensation sur la cherté de vie grâce à une ISVL considérée comme correcte. Tel père de deux jeunes enfants, par exemple, s'est rassuré par le fait que sa famille pourrait vivre sur un seul salaire, dans l'attente que son épouse trouve elle-même du travail, ce qui n'est pas facile en général à l'étranger. La langue néerlandaise est un élément complémentaire à prendre en considération dans les efforts que les personnes ont à faire pour s'intégrer. L'intégration ne va pas de soi dans la vie quotidienne et professionnelle dans ce pays certes accueillant, mais dont la mentalité et les habitudes ne sont pas aussi proches qu'on pourrait le croire, bien que pays d'Europe.

Pour ceux qui sont aux Pays-Bas depuis longtemps, tous ces éléments, ainsi que la perte d'avancement due à des parcours parfois complexes (quelques heures en tant que recrutés locaux, parcours parfois interrompus, parce qu'il n'y a qu'un lycée français ici) a été compensée par l'ISVL, et chacun s'en rassurait ainsi. Des regrets de ne pas avoir suivi une carrière normale pourraient faire naître aujourd'hui un sentiment de frustration néfaste pour l'exercice serein de leur métier.

Mais surtout, et c'est très préoccupant: certains de nos collègues ont maintenant des difficultés financières qui les fait vivre au jour le jour avec des inquiétudes. Cela risque d'avoir des répercussions dans leur vie quotidienne, et bien sûr au travail. Des collègues qui forment des familles monoparentales ont de réelles difficultés économiques, au point d'avoir à effectuer des heures supplémentaires alourdissant leurs journées au péril de leur santé. Tel collègue du primaire, récemment venu de France, est très déçu de son installation aux Pays-Bas. Logé à la cinquantaine dans un appartement exigü qu'il paie 950 euros, il a évalué en outre à 2500 euros sa perte financière annuelle.

Ainsi, comme nous vous l'avons expliqué dans notre précédent courrier, l'investissement des collègues sans compter leurs efforts dans la vie de l'établissement, qui était jusqu'à présent grandement lié au fait qu'ils se sentaient relativement respectés et valorisés par cette ISVL, ne pourra pas continuer ainsi.

En vous remerciant par avance, Madame la Directrice, de l'attention que vous aurez bien voulu accorder à cette deuxième lettre, et dans l'attente d'une réponse écrite de votre part, de préférence avant l'Assemblée Générale qui doit se tenir la semaine prochaine au lycée, nous vous prions d'agréer l'expression de notre très profond respect.

Les représentants syndicaux